



DECHETS VERTS

Depuis l'automne 2015 la Municipalité a mis à la disposition des propriétaires, un système d'élimination des déchets de taille des haies, arbres et arbustes.

Ce mode d'élimination rencontre un grand succès et la quantité de déchets verts augmente chaque année. Il ne devient malheureusement plus possible pour la commune d'assurer leur élimination gratuitement.

Nous demandons donc aux propriétaires, conformément au règlement de la déchèterie, de chercher un mode d'élimination individuel, payé par leurs soins car il n'est pas envisageable de facturer à la collectivité, l'élimination de déchets verts privés.

Les petites quantités (max. 1m3) et les branchages de moins de 3cm de diamètre sont acceptés à la déchèterie de L'Abergement.

La Municipalité reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

LA RUSSILLE, route du Cosson 5



A louer dès le 1er juillet ou à convenir, magnifique appartement 5 pièces + dépendances dans les combles d'une ferme rénovée. Détails de la location sur Immoscout. Tout renseignement et dossier photos à demander au tél. 024 441 56 42 / 079 743 06 24 ou sms

MEMENTO

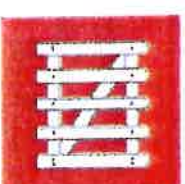
28.04.18 08h00 *Matinée de bénévolat « Coup de balai » et pizza-party*

12.06.18 20h00 *Conseil général*

25.09.18 20h00 *Conseil général*

11.12.18 20h00 *Conseil général*

Les Clées **INFO n°11**
La Russille



Bulletin d'information de la commune des Clées

mars 2018

www.lescleees.ch

admin@lescleees.ch

Greffe/bourse/contrôle des habitants : 024 441 55 22

Contrôle des habitants : mardi 18h-19h30

Mercredi matin sur rendez-vous

Déchèterie : mercredi 18h-19h - samedi 10h-11h30



ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA MUNICIPALITE

Suite à la votation du 04 mars 2018, sont élus : M. **Michel Bogno** en tant que Municipal et M. **Gérard Conod** au poste de Syndic, dès le 1^{er} juillet 2018.

Nous les félicitons pour leur élection et leur souhaitons plein succès dans l'exercice de leurs fonctions.



REGLEMENTS COMMUNAUX

Le nouveau règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires a été adopté par le Conseil d'Etat le 02 février 2018. Il se trouve sur le site internet de la commune sous « Vivre aux Clées ».

PISCINES

Rappel : L'installation de piscines démontables et jacuzzis est soumise à autorisation municipale. Les règles cantonales pour l'évacuation des eaux traitées doivent être suivies. Merci de vous annoncer auprès du greffe, si ce n'est pas déjà fait.

LOCATIONS DANS L'ANCIEN COLLEGE DES CLEES



1 appartement neuf au rez de 2.5 pièces, 75 m2, terrasse de 12 m2, une cave : loyer CHF 1450.- + charges

1 appartement neuf au 1^{er} de 4.5 pièces, 100 m2, balcon-terrasse 19 m2, une cave : loyer CHF 1950.- + charges

1 appartement neuf sous les combles de 2.5 pièces, 56 m2, balcon 7 m2, une cave : loyer CHF 1250.- + charges

Une journée de visite portes-ouvertes pour les habitants de la commune sera organisée en mai. Un « tout ménage » suivra.

AIDES COMMUNALES / CONCEPT ENERGETIQUE



Nous précisons que la nouvelle aide communale de CHF 200.- est attribuée pour l'achat de vélo électrique NEUF !

GENDARMERIE



Une permanence est assurée au poste de Gendarmerie de Vallorbe, Place du Pont n°2. Tél : 021 557 84 21 / www.police.vd.ch

Horaires de guichet:

- lundi, de 09h00 à 12h00
- mardi, de 15h00 à 18h30
- vendredi, de 15h00 à 17h00



PERMIS DE CONSTRUIRE

A été délivré le 05.03.18 pour la construction d'un poulailler industriel La Russille, propriété de M. Gilles Burri



Merci de réserver la matinée du 05 mai pour le traditionnel « Coup de balai dans la commune ». Pizza-Party après le travail ! Une information plus détaillée suivra. (attention, il y a eu un changement de date par rapport à celle annoncée au dernier Conseil)

RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS



37 millions ont été attribués pour des aides cantonales afin d'encourager les rénovations des bâtiments. Le greffe tient à votre disposition une brochure informative.